

**Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
de Laigné et Saint-Gervais-en-Belin**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2018

Le trente et un Janvier deux mille dix huit, à vingt heures trente, les délégués du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis, 34 rue des Frères Bailleul à Laigné-en-Belin (72), Tél : 02 43 42 74 25.

Date de convocation : 24 Janvier 2018

Nombre de délégués : En exercice : 16 - Présents : 13 - Votants : 16

Etaient présents : Manuella AUBRY CHABLE, Christian BARBEAU, Renaud BARTHES, Fatima CHENNOUKH, Michel DEROUINEAU, Emmanuel DUBE, Dominique FOLLENFANT, Dominique FOUQUERAY, Colette FOURNIER, Marie-Claude JAVELLE, Benoit LAIR, Mathilde PLU et Marie-Line REVEL

Absents Excusés : Laurent COCHONNEAU (pouvoir donné à BARBEAU Christian), Christophe LALOU (pouvoir donné à AUBRY CHABLE Manuella) et Bruno LANGLOIS (pouvoir donné à FOUQUERAY Dominique).

Secrétaire de séance : LAIR Benoit

Ordre du jour :

- 1 – Restes à réaliser 2017,
- 2 – Validation des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018,
- 3 – RIFSEEP – Nouveau régime indemnitaire, complément d'informations
- 4 – Extension du gymnase – Information sur projet,
- 5 – Devis signés par délégation
- 6 – Affaires Diverses

Monsieur le Président demande à rajouter les quatre points ci-dessous à l'ordre du jour

- Mise en place d'un droit de place pour les forains,
- Encaissement d'un chèque suite à la vente de ferrailles,
- Désherbage bibliothèque,
- Transfert compétence Assainissement à la C.D.C

01- ETAT DES RESTES A REALISER 2017

Monsieur le Président fait part au Comité syndical de l'Etat des Restes A Réaliser 2017 ci-joint signé pour validation par le Trésorier.

Après délibération le Conseil syndical accepte l'état ci-dessous et autorise Monsieur le Président à le signer tel qu'il est détaillé.

BUDGET PRINCIPAL SIVOM

	Dépenses		
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits reportés
2181 – Installations générales	12 155,00 €	1 108,00 €	4 500 €
1641 – Emprunts en euros	346 390,06 €	183 389,83 €	163 000 €
	Recettes		
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits reportés
1341 – DETR	80 000 €	24 000 €	56 000 €

BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Dépenses

	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits reportés
4581 – Opération pour compte de tiers	69 354 €	8 640 €	60 714 €

Recettes

	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits reportés
4582 – Opération pour compte de tiers	102 000 €	16 200 €	85 800 €

02– VALIDATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018

Préalablement au vote du budget primitif principal de 2018 le SIVOM ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2018 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et/ou urgente, le conseil syndical peut en vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts au budget 2017 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A savoir :

		Montant BP 2017	Montant de l'ouverture des crédits 2018
<i>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</i>		177 505 €	44 376 €
2135	Installations générales, agencement...	81 000 €	20 250 €
21571	Matériel roulant - Voirie	40 000 €	10 000 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	4 650 €	1 162 €
2158	Autres installations, matériel...	9 700 €	2 425 €
21757	Matériel et outillage de voirie	6 000 €	1 500 €
2181	Installations générales, agencements	12 155 €	3 039 €
2182	Matériel de transport	11 000 €	2 750 €
2184	Mobilier	3 000 €	750 €
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000 €	2 500 €
TOTAL		177 505 €	44 376 €

Après délibération le Conseil syndical autorise le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif principal 2018.

03 – RIFSEEP – Complément d'informations

La délibération prise lors du conseil du 09 Octobre dernier n'était qu'un projet à soumettre à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion. Cette délibération n'a pas été signée et n'a pas été transmise au contrôle de légalité (Préfecture).

Les montants mentionnés dans ce projet pourront toujours être modifiés après réception de l'avis du CT à qui nous avons demandé de vérifier le contenu tout simplement.

Le modèle a été pris suivant la délibération de la Commune de Saint Gervais en Belin qui a déjà mis en place ce nouveau régime indemnitaire.

Toutefois les montants mentionnés dans ce projet ne faisant pas l'unanimité parmi l'assemblée une nouvelle délibération va être proposée par la commission formée à cet effet qui s'est réunie le 10 janvier dernier afin de repartir sur de nouvelles bases et de faire une délibération en uniformité avec celle prise par la Communauté de Communes Orée de Bercé Belinois.

Les grandes lignes sont :

- le montant du point sera de 5,5 € et le nombre de points sera défini par rapport au poste et non à l'agent.

- en sachant que le RIFSEEP comprend une part fixe et une part variable donnée une fois par an par rapport aux missions.

04 – EXTENSION GYMNASSE

Un point est fait sur le projet d'extension du gymnase intercommunal, l'Architecte retenu est M. CAZALS Hubert. Ce projet est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). A savoir également que le remplacement de l'éclairage prévu précédemment sera englobé dans les travaux.

05 – DEVIS SIGNE PAR DELEGATION

Monsieur le Président fait part au Comité syndical que trois devis ont été signés depuis la dernière réunion, il s'agit de :

- VULCO

- pour le changement d'un pneu sur le tracteur 300,00 € TTC

- Garage LEROUX

- pour le changement d'un roulement sur le Master 289,46 € TTC

- SAS BRETEAULT DECOR

- pour une batterie de la laveuse du gymnase 941,95 € TTC

06 – DROIT DE PLACE FORAINS ET ENCAISSEMENT CHEQUE

Suite à l'installation des forains sur le parking du SIVOM au lieu du centre ville de Laigné en Belin, il est décidé d'instaurer un droit de place. Monsieur le Président propose le prix de 20 € la journée, le même tarif que la commune de Laigné en Belin.

Après délibération les membres du SIVOM sont d'accord pour l'instauration du droit de place à 20 € la journée pour 2018. Ils sont d'accord également pour l'encaissement du chèque de 140 € relatif à cette décision qui nous a été fait par la Société MAJA, Forains de Requeil.

07 – ENCAISSEMENT CHEQUE FERRAILLES

Suite à la vente d'aluminium provenant du bardage du gymnase un chèque d'un montant de 228,10 € nous a été fait.

Après en avoir délibéré le Comité syndical est d'accord à l'unanimité des membres présents pour encaisser ce chèque de 228,10 € de la Société GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT GDE.

08 – AUTORISATION DE DESHERBAGE D'ANCIENS MAGAZINES DE LA BIBLIOTHEQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122 – 22,

Considérant qu'un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années aux collections de la Bibliothèque doivent être réformés parce qu'ils contiennent une information obsolète ou sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale.

Après délibération le Comité syndical autorise Monsieur le Président à pratiquer le désherbage des 223 magazines dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la Bibliothèque Intercommunale de Laigné / Saint Gervais en Belin. Ces revues seront détruites.

09 – TRANSFERT COMPETENCE ASSAINISSEMENT A LA CDC

Les membres du SIVOM présents sont d'accord à l'unanimité pour signer le procès verbal de transfert de compétence assainissement à la Communauté de Communes Orée de Bercé Belinois.

QUESTIONS DIVERSES

- a) Un devis pour l'achat d'un vidéo projecteur à la salle a été demandé par Monsieur BARBEAU cependant une sono s'avère pour le moment plus utile.
- b) Monsieur le Président fait part au conseil de la démission de Madame COMPAIN Sylvie qui s'occupait de la gestion de la salle des fêtes « La Belinoise » (ménage, état des lieux, inventaires,...) et du recrutement de Madame MONCEAU Murielle qui la remplacera à partir du 05 février 2018 mais qui ne sera pas quant à elle en contrat aidé.
- c) Monsieur FOUQUERAY avise l'assemblée que les CRS 10 du Mans vont venir s'entraîner dans la salle polyvalente régulièrement, une convention de mise à disposition gratuite va être établie, cependant ils doivent informer le secrétariat de leur venue afin d'étudier les disponibilités de la salle.
- d) Commission fêtes et cérémonies : les prochaines manifestations à venir sont :
 - la Fête de la musique qui se fera surement au Complexe sportif vu l'occupation de la salle « La Belinoise »
 - le 13 Juillet avec son traditionnel feu d'artifice
 - le forum des associations qui se fera dans le gymnase vu que la salle « La Belinoise » n'est pas disponible en ce début de septembre
 - et le téléthon le week end du 7 / 8 décembre.

e) Commission culturelle :

Le 20 janvier dernier a eu lieu une présentation de Médiabox à la bibliothèque, à prévoir d'en refaire une en septembre. Par ailleurs il est demandé de considérer une demande d'augmentation des heures de Madame PORET Brigitte → A étudier.

Pour information la commission culturelle se réunie le 20 février prochain afin d'établir le budget de la bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Prochaine réunion : DOB et Budget le 21 Mars 2018